Fiche de données de sécurité

Copyright,2026, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	44-6240-4	**Numéro de version:**	1.02
Date de révision:	02/11/2026	**Annule et remplace la version du :**	19/02/2026

Numéro de version Transport:

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement REACH (1907/2006) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
Aerospace Sealant AC-380 B-1/2

Numéros d'identification de produit
70-0053-0109-1

7100349450

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Pour usage industriel exclusivement., Mastic.

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M Belgium BV/SRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone:	+32 (0)2 722 51 11
E-mail:	CER-productstewardship@mmm.com
Site internet	http://www.3m.com/be

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants , emballés indépendamment. Une FDS pour chacun des composants est incluse. Veillez à ne pas séparer les FDSs des composants de cette page de couverture. Les réferences des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des composants de ce produit sont:

44-2709-2, 30-3406-3

Information de transport

Reportez-vous à la section 14 des composants du kit pour les informations de transport

ETIQUETTE DU KIT

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

CLASSIFICATION:
Toxicité aigüe, Catégorie 4 - Acute tox. 4; H302
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 1B - H314

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 2 - STOT RE 2; H373

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH05 (Corrosion)SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes



Contient:
Dioxyde de manganèse; Oxyde de dipotassium; Hydroxyde de sodium; Oxyde de disodium.

MENTIONS DE DANGER:

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H373	Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P260A	Ne pas respirer les vapeurs.
P280D	Porter des gants de protection, un vêtement de protection et un appareil de protection des yeux et du visage.

Intervention ::

P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EUH208	Contient Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane.Peut produire une réaction allergique.

Consulter la fiche de données de sécurité pour connaître les pourcentages inconnus des composants (www.3M.com/msds).

Raison de la révision:
Etiquettage Kit: CLP % inconnu - L'information a été modifiée.
Kit : numéros des FDS composant le kit - L'information a été modifiée.
Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.

Fiche de données de sécurité

Copyright,2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	44-2709-2	**Numéro de version:**	1.02
Date de révision:	07/10/2025	**Annule et remplace la version du :**	02/05/2025

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
Aerospace Sealant AC-380 B-1/2 Catalyst

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Agent de polymérisation

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M Belgium BV/SRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone:	+32 (0)2 722 51 11
E-mail:	CER-productstewardship@mmm.com
Site internet	http://www.3m.com/be

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:
Toxicité aigüe, Catégorie 4 - Acute tox. 4; H302
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 1B - H314

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 2 - STOT RE 2; H373

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH05 (Corrosion)SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Dioxyde de manganèse	1313-13-9	215-202-6	20 - 55
Oxyde de disodium	1313-59-3	215-208-9	< 3
Oxyde de dipotassium	12136-45-7	235-227-6	< 2
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	< 1

MENTIONS DE DANGER:

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P260A	Ne pas respirer les vapeurs.
P280D	Porter des gants de protection, un vêtement de protection et un appareil de protection des yeux et du visage.

Intervention ::

P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

1% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Dioxyde de manganèse	(N° CAS) 1313-13-9 (N° CE) 215-202-6 (N° REACH) 01-2119452801-43	20 - 55	Tox. aigüe 4, H332 Tox. aigüe 4, H302 EUH031 STOT RE 2, H373
Dibenzoate d'oxydiéthylène	(N° CAS) 120-55-8 (N° CE) 204-407-6	15 - 50	Substance non classée comme dangereuse
Dibenzoate d'oxydipropyle	(N° CAS) 27138-31-4 (N° CE) 248-258-5	< 20	Tox.aquatique chronique 3, H412
Zéolithes	(N° CAS) 1318-02-1 (N° CE) 215-283-8	1 - 10	Substance non classée comme dangereuse
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	(N° CAS) 1344-28-1 (N° CE) 215-691-6	< 5	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Composé organique hétérocyclique	Confidentiel	< 5	Substance non classée comme dangereuse
Silice	(N° CAS) 7631-86-9 (N° CE) 231-545-4	< 5	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Oxyde de disodium	(N° CAS) 1313-59-3 (N° CE) 215-208-9	< 3	EUH014 Tox. aigüe 3, H301 Corr. cutanée 1B, H314 STOT SE 3, H335
Oxyde de dipotassium	(N° CAS) 12136-45-7 (N° CE) 235-227-6	< 2	EUH014 Corr. cutanée 1B, H314 Lésions oculaires 1, H318 STOT SE 3, H335
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	(N° CAS) 68909-20-6 (N° CE) 272-697-1	< 2	EUH066 STOT RE 2, H373
1,1,3,3-Tétraméthylguanidine	(N° CAS) 80-70-6 (N° CE) 201-302-7	< 1	Tox. aigüe 4, H302 Corr. cutanée 1B, H314
Hydroxyde de sodium	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5	< 1	Corr. cutanée 1A, H314 Lésions oculaires 1, H318 Met. Corr. 1, H290

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Hydroxyde de sodium	(N° CAS) 1310-73-2	(C >= 5%) Corr. cutanée 1A, H314

	(N° CE) 215-185-5	(2% =< C < 5%) Corr. cutanée 1B, H314 (0.5% =< C < 2%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 2%) Lésions oculaires 1, H318 (0.5% =< C < 2%) Irr. des yeux 2, H319

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements souillés. Consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements avant utilisation.

Contact avec les yeux:
Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si celà est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Brûlures cutanées (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons, douleur intense, cloques et destruction des tissus). Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcérations et altération ou perte de vision significatives). Nocif en cas d'ingestion. Effets sur les organes cibles. Voir la section 11 pour plus de détails.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Oxydes d'azote.	Pendant la combustion.
Oxides de soufre	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Pas conditions de stockage particulières Stocker à l'écart des acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	OELs Belgique	CEIL:2 mg/m3	Irritation ou un poison aigü existe

CAS NO M~MN~I	1313-13-9	OELs Belgique	VLEP (Mn, fraction respirable)(8 heures) : 0.05 mg/m3
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	OELs Belgique	VLEP (fraction respirable)(8h): 1 mg/m3
Concentrations moyennes en poussières (locaux à pollution spécifique)	7631-86-9	OELs Belgique	VLEP (fraction respirable) (8h): 3 mg/m3; VLEP(fraction inhalable)(8h):10mg/m3

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.
VLEP
Valeurs limites de moyenne d''exposition
/

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Ecran total.
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 166

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	**Epaisseur (mm)**	**Temps de pénétration**
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Couleur	Marron foncé
Odeur	Légère odeur
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	*Pas de données de tests disponibles.*
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	Aucune détectée
Limites d'inflammabilité (UEL)	Aucune détectée
Point d'éclair:	> 110 °C [*Méthode de test:*Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données de tests disponibles.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)*
Viscosité cinématique	*Pas de données de tests disponibles.*
Hydrosolubilité	Nulle
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Non applicable.*
Densité	1,58 g/ml
Densité relative	>=1,58 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	>=1
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	Nulle
Masse moléculaire:	*Non applicable.*
Teneur en matières volatiles:	*Pas de données de tests disponibles.*

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:
Agents réducteurs

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:
Peut être nocif par contact avec la peau. Brûlures cutanées (corrosion chimique): les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, démangeaisons, douleurs, cloques, ulcération et formation de plaies et escarres.

Contact avec les yeux:
Brûlure oculaire d'origine chimique (corrosion chimique): les symptômes peuvent inclure opacité de la cornée, brûlures chimiques, douleurs, larmoiements, ulcérations, diminution ou perte de la vision.

Ingestion:
Nocif en cas d'ingestion. Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:
Effets neurologiques: Les symptômes peuvent inclure: changement de personnalité, manque de coordination, perte sensorielle, picotement ou engourdissement des extrémités, faiblesse, tremblements, et/ou variations de la pression artérielle et du rythme cardiaque. Effets respiratoires : Les signes et les symtômes peuvent inclure toux, difficulté respiratoire, oppression de la poitrine, respiration asthmatique, augmentation du rythme cardiaque, cyanose (coloration bleue de la peau), crachats, modification des tests fonctionnels des poumons et/ou dépression respiratoire.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. >300 - =2 000 mg/kg
Dioxyde de manganèse	Cutané	Rat	LD50 2 000 mg/kg
Dioxyde de manganèse	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 1,5 mg/l
Dioxyde de manganèse	Ingestion	Rat	LD50 > 2 197 mg/kg
Dibenzoate d'oxydiéthylène	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Dibenzoate d'oxydiéthylène	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 200 mg/l
Dibenzoate d'oxydiéthylène	Ingestion	Rat	LD50 3 535 mg/kg
Dibenzoate d'oxydipropyle	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Dibenzoate d'oxydipropyle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 200 mg/l
Dibenzoate d'oxydipropyle	Ingestion	Rat	LD50 3 295 mg/kg
Zéolithes	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Zéolithes	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 4,57 mg/l
Zéolithes	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Silice	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Silice	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Silice	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 2,3 mg/l
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Composé organique hétérocyclique	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Oxyde de disodium	Ingestion	Jugement professionnel	LD50 estimé à 50 - 300 mg/kg
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Cutané	Risques pour la santé similaires	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
1,1,3,3-Tétraméthylguanidine	Inhalation - Vapeur	Rat	LC50 > 9 mg/l
1,1,3,3-Tétraméthylguanidine	Ingestion	Rat	LD50 835 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Dioxyde de manganèse	Lapin	Aucune irritation significative
Dibenzoate d'oxydiéthylène	Lapin	Aucune irritation significative

Dibenzoate d'oxydipropyle	Lapin	Aucune irritation significative
Zéolithes	Lapin	Aucune irritation significative
Silice	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de disodium	Composants similaires	Corrosif
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de dipotassium	Classification officielle	Corrosif
Hydroxyde de sodium	Lapin	Corrosif
1,1,3,3-Tétraméthylguanidine	Lapin	Corrosif

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Dioxyde de manganèse	Lapin	Moyennement irritant
Dibenzoate d'oxydiéthylène	Lapin	Aucune irritation significative
Dibenzoate d'oxydipropyle	Lapin	Aucune irritation significative
Zéolithes	Lapin	Moyennement irritant
Silice	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de disodium	Composants similaires	Corrosif
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de dipotassium	Risques pour la santé similaires	Corrosif
Hydroxyde de sodium	Lapin	Corrosif
1,1,3,3-Tétraméthylguanidine	Risques pour la santé similaires	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Dioxyde de manganèse	Souris	Non-classifié
Dibenzoate d'oxydiéthylène	Cochon d'Inde	Non-classifié
Dibenzoate d'oxydipropyle	Cochon d'Inde	Non-classifié
Silice	Homme et animal	Non-classifié
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Cochon d'Inde	Non-classifié
Hydroxyde de sodium	Humain	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Dioxyde de manganèse	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Dioxyde de manganèse	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Dibenzoate d'oxydiéthylène	In vitro	Non mutagène
Dibenzoate d'oxydipropyle	In vitro	Non mutagène
Silice	In vitro	Non mutagène
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	In vitro	Non mutagène
Composé organique hétérocyclique	In vitro	Non mutagène
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	In vitro	Non mutagène
Hydroxyde de sodium	In vitro	Non mutagène
1,1,3,3-Tétraméthylguanidine	In vitro	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Silice	Non spécifié	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Inhalation	Rat	Non-cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Dioxyde de manganèse	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 20 mg/m3	2 génération
Dioxyde de manganèse	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Lapin	LOAEL 250 mg/kg	1 jours
Dioxyde de manganèse	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	LOAEL 354 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Dioxyde de manganèse	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	LOAEL 61 mg/m3	Gestation information lactation
Dibenzoate d'oxydiéthylène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 10000 ppm dans l'alimentation	2 génération
Dibenzoate d'oxydiéthylène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 10000 ppm dans l'alimentation	2 génération
Dibenzoate d'oxydiéthylène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 75 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Dibenzoate d'oxydipropyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	2 génération
Dibenzoate d'oxydipropyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 400 mg/kg/jour	2 génération
Dibenzoate d'oxydipropyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 509 mg/kg/jour	1 génération
Silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 497 mg/kg/jour	1 génération
Silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 350 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 509 mg/kg/jour	1 génération
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 497 mg/kg/jour	1 génération

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Oxyde de disodium	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Oxyde de dipotassium	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Hydroxyde de sodium	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Humain	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Dioxyde de manganèse	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Singe	LOAEL 1,1 mg/m3	10 Mois
Dioxyde de manganèse	Inhalation	Système nerveux	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Dibenzoate d'oxydiéthylène	Ingestion	système hématopoïétique | Foie | des yeux | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	13 semaines
Dibenzoate d'oxydipropyle	Ingestion	système hématopoïétique | Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	90 jours
Silice	Inhalation	Système respiratoire | silicose	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Inhalation	pneumoconiosis	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Inhalation	Système respiratoire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	LOAEL 0,035 mg/l	13 semaines
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Inhalation	système hématopoïétique | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,035 mg/l	13 semaines
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	5 semaines

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Dioxyde de manganèse	1313-13-9	Truite arc-en-ciel	Point final non atteint	96 heures	LC50	>100 mg/l
Dioxyde de manganèse	1313-13-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Dioxyde de manganèse	1313-13-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Dioxyde de manganèse	1313-13-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	100 mg/l
Dioxyde de manganèse	1313-13-9	Puce d'eau	Expérimental	8 jours	NOEC	100 mg/l
Dibenzoate d'oxydiéthylène	120-55-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EL50	11 mg/l
Dibenzoate d'oxydiéthylène	120-55-8	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LL50	2,9 mg/l
Dibenzoate d'oxydiéthylène	120-55-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EL50	6,7 mg/l
Dibenzoate d'oxydiéthylène	120-55-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEL	2,2 mg/l
Dibenzoate d'oxydiéthylène	120-55-8	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>100 mg/l
Dibenzoate d'oxydiéthylène	120-55-8	Ver rouge	Expérimental	14 jours	LC50	>1 000 mg/kg (poids sec)
Dibenzoate d'oxydipropyle	27138-31-4	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	3,7 mg/l
Dibenzoate d'oxydipropyle	27138-31-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EL50	4,9 mg/l
Dibenzoate d'oxydipropyle	27138-31-4	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EL50	19,31 mg/l
Dibenzoate d'oxydipropyle	27138-31-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	0,89 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Grenouille africaine à griffes	Composant analogue	96 heures	LC50	1 800 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Vairon de Fathead	Composant analogue	96 heures	LC50	>680 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	EC50	130 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Sédiments Organisme	Composant analogue	22 jours	EC50	364,9 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EC50	>100 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Vairon de Fathead	Composant analogue	30 jours	NOEC	86,7 mg/l

Zéolithes	1318-02-1	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEC	18 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEC	32 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Bactéries	Expérimental	16 heures	EC50	950 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Radis	Expérimental	23 jours	EC50	4 000 mg/kg (poids sec)
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	N/A	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	>100 mg/l
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	>100 mg/l
Composé organique hétérocyclique	Confidentiel	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Composé organique hétérocyclique	Confidentiel	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	100 mg/l
Silice	7631-86-9	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Oxyde de disodium	1313-59-3	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Oxyde de dipotassium	12136-45-7	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	112 mg/l
Oxyde de dipotassium	12136-45-7	Poisson	Expérimental	96 heures	LC50	917,6 mg/l
Oxyde de dipotassium	12136-45-7	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	68 mg/l
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	68909-20-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>10 000 mg/l
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	68909-20-6	Puce d'eau	Expérimental	24 heures	EC50	>1 000 mg/l
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	68909-20-6	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	>10 000 mg/l
1,1,3,3-Tétraméthylguanidine	80-70-6	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	350 mg/l
1,1,3,3-Tétraméthylguanidine	80-70-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>100 mg/l
1,1,3,3-Tétraméthylguanidine	80-70-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
1,1,3,3-Tétraméthylguanidine	80-70-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	100 mg/l
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole

Dioxyde de manganèse	1313-13-9	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Dibenzoate d'oxydiéthylène	120-55-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	93 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Dibenzoate d'oxydipropyle	27138-31-4	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	85 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Zéolithes	1318-02-1	Composant analogue Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	60 jours (t 1/2)	
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Composé organique hétérocyclique	Confidentiel	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
Silice	7631-86-9	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde de disodium	1313-59-3	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde de dipotassium	12136-45-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	68909-20-6	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
1,1,3,3-Tétraméthylguanidine	80-70-6	Expérimental Biodégradation		Demande biologique en oxygène	5.2 %BOD/ThOD	OCDE 301D
1,1,3,3-Tétraméthylguanidine	80-70-6	Modelé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	3 heures (t 1/2)	
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Dioxyde de manganèse	1313-13-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Dibenzoate d'oxydiéthylène	120-55-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.2	
Dibenzoate d'oxydipropyle	27138-31-4	Modelé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	8	Catalogic™
Zéolithes	1318-02-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde d'aluminium (non	1344-28-1	Données non	N/A	N/A	N/A	N/A

fibreux)		disponibles ou insuffisantes pour la classification				
Composé organique hétérocyclique	Confidentiel	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	2.8	
Silice	7631-86-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde de disodium	1313-59-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde de dipotassium	12136-45-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	68909-20-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
1,1,3,3-Tétraméthylguanidine	80-70-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.49	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Dibenzoate d'oxydiéthylène	120-55-8	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	1 500 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Composé organique hétérocyclique	Confidentiel	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	37 000 l/kg	Episuite™
1,1,3,3-Tétraméthylguanidine	80-70-6	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	3 l/kg	Episuite™

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations

classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3266	UN3266	UN3266
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE CORROSIF, BASIQUE, INORGANIQUE, N.S.A. (OXYDE DE SODIUM; OXYDE DE POTASSIUM)	LIQUIDE CORROSIF, BASIQUE, INORGANIQUE, N.S.A. (OXYDE DE SODIUM; OXYDE DE POTASSIUM)	LIQUIDE CORROSIF, BASIQUE, INORGANIQUE, N.S.A. (OXYDE DE SODIUM; OXYDE DE POTASSIUM)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non dangereux pour l'environnement	Ne s'applique pas.	N'est pas un polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	C5	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	18 - ALCALI

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Numéro CAS	Classification	Réglementation
Silice	7631-86-9	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Zéolithes	1318-02-1	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Statut des inventaires

Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC . Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

EUH014	Réagit violement avec l'eau.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:
Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel (Information personnelle) - L'information a été modifiée.
Section 08 : Protection individuelle - Déclaration relative au tablier - L'information a été ajoutée.
Section 8: Protection personelle - La peau/ Le corp humain (Information) - L'information a été supprimée.
Section 8: Protection de la peau - vêtements de protection (information) - L'information a été supprimée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - Inhalation (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur http://www.3m.com/be

Fiche de données de sécurité

Copyright,2026, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	30-3406-3	**Numéro de version:**	4.01
Date de révision:	30/04/2026	**Annule et remplace la version du :**	17/12/2025

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement REACH (1907/2006) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ MASTIC AC-380 B-1/2 et B-2 : Base

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Mastic.

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M Belgium BV/SRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone:	+32 (0)2 722 51 11
E-mail:	CER-productstewardship@mmm.com
Site internet	http://www.3m.com/be

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:
Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008, tel que modifié, relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE
Ne s'applique pas.

AUTRES INFORMATIONS:

Dangers supplémentaires (statements):

EUH210	La fiche de données de sécurité est disponible sur demande.
EUH208	Contient Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane. Peut produire une réaction allergique.

2.3 .Autres dangers

Inconnu
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Propane, 1,2,3-trichloro-, polymer with 1,1'-[methylenebis(oxy)]bis[2-chloroethane] and sodium sulfide (Na2(Sx)), reduced	(N° CAS) 68611-50-7	70 - 80	Substance non classée comme dangereuse
Carbonate de calcium	(N° CAS) 471-34-1 (N° CE) 207-439-9 (N° REACH) 01-2119486795-18	15 - 20	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Dioxyde de titane	(N° CAS) 13463-67-7 (N° CE) 236-675-5 (N° REACH) 01-2119489379-17	1 - 2	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	(N° CAS) 1675-54-3 (N° CE) 216-823-5	0,3 - 1	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. cutanée 1, H317 Tox. aquatique chronique 2, H411

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	(N° CAS) 1675-54-3 (N° CE) 216-823-5	(C >= 5%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 5%) Irr. des yeux 2, H319

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
En cas d'exposition, rincer les yeux à grande eau. Retirez les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuez à rincer. Si des signes/symptômes apparaissent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Formaldéhyde	Pendant la combustion.
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Chlorure d'hydrogène	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS. Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques

HSE.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Dioxyde de titane	13463-67-7	OELs Belgique	VLEP (8 heures) : 10 mg/m3	
Particules non classées autrement (fraction inhalable)	471-34-1	OELs Belgique	VLEP (fraction respirable) (8h): 3 mg/m3; VLEP(fraction inhalable)(8h):10mg/m3	

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.
VLEP
Valeurs limites de moyenne d"exposition
/

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des

valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 16321

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	**Epaisseur (mm)**	**Temps de pénétration**
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Lorsqu'un contact accidentel peut survenir, d'autre(s) type(s) des gants peut être utilisé. En cas de contact avec les gants, retirez-les immédiatement et remplacez-les par une paire de gants neufs. En cas de contact accidentel, des gants en matériau(x) suivant(s) peuvent être utilisés:Caoutchouc nitrile.

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique: :	Pâte
Couleur	blanc
Odeur	Sulfurique piquante
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*

Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	*Non applicable.*
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Point d'éclair:	>=93,3 °C [*Méthode de test:*Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données de tests disponibles.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)*
Viscosité cinématique	*Pas de données de tests disponibles.*
Hydrosolubilité	Nulle
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité	1,1 g/ml
Densité relative	1,1 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	*Pas de données de tests disponibles.*
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils *Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation: *Non applicable.*
Masse moléculaire: *Non applicable.*

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
Non applicable

10.5 Matériaux à éviter:
Agents réducteurs
Acides forts
Bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	**Condition**
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge.

Contact avec la peau:
Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:
Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:
Aucun effet sur la santé connu.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Propane, 1,2,3-trichloro-, polymer with 1,1'-[methylenebis(oxy)]bis[2- chloroethane] and sodium sulfide (Na2(Sx)), reduced	Cutané	Rat	LD50 > 7 800 mg/kg
Propane, 1,2,3-trichloro-, polymer with 1,1'-[methylenebis(oxy)]bis[2- chloroethane] and sodium sulfide (Na2(Sx)), reduced	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Carbonate de calcium	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Carbonate de calcium	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 3 mg/l
Carbonate de calcium	Ingestion	Rat	LD50 6 450 mg/kg
Dioxyde de titane	Cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Dioxyde de titane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 6,82 mg/l
Dioxyde de titane	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Rat	LD50 > 1 600 mg/kg
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Rat	LD50 > 1 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Propane, 1,2,3-trichloro-, polymer with 1,1'-[methylenebis(oxy)]bis[2-chloroethane] and sodium sulfide (Na2(Sx)), reduced	Lapin	Aucune irritation significative
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Lapin	Moyennement irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Propane, 1,2,3-trichloro-, polymer with 1,1'-[methylenebis(oxy)]bis[2-chloroethane] and sodium sulfide (Na2(Sx)), reduced	Lapin	Aucune irritation significative
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Lapin	Irritant modéré

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Propane, 1,2,3-trichloro-, polymer with 1,1'-[methylenebis(oxy)]bis[2-chloroethane] and sodium sulfide (Na2(Sx)), reduced		Non-classifié
Dioxyde de titane	Homme et animal	Non-classifié
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Homme et animal	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Humain	Non-classifié

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Dioxyde de titane	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vivo	Non mutagène
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	In vivo	Non mutagène
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Dioxyde de titane	Ingestion	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Dioxyde de titane	Inhalation	Rat	Cancérogène
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Carbonate de calcium	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 625 mg/kg/jour	avant l'accouplemen

					t et pendant la gestation
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	2 génération
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	2 génération
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 300 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	2 génération

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,812 mg/l	90 minutes
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Dioxyde de titane	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 0,01 mg/l	2 années
Dioxyde de titane	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	2 années
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	13 semaines
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Système auditif | Coeur | Système endocrine | système hématopoïétique | Foie | des yeux | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours

Danger par aspiration
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Propane, 1,2,3-trichloro-, polymer with 1,1'-[methylenebis(oxy)]bis[2- chloroethane] and sodium sulfide (Na2(Sx)), reduced	68611-50-7	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Carbonate de calcium	471-34-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	471-34-1	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	471-34-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	471-34-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	>=1 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	EC50	>10 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	5 600 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Boue activée	Composant analogue	3 heures	IC50	>100 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	2 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	1,8 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>11 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	4,2 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,3 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Propane, 1,2,3-trichloro-, polymer with 1,1'-	68611-50-7	Données non disponibles ou	N/A	N/A	N/A	N/A

[methylenebis(oxy)]bis[2-chloroethane] and sodium sulfide (Na2(Sx)), reduced		insuffisantes				
Carbonate de calcium	471-34-1	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	5 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande chimique en oxygène	OECD 301F - Manometric Respiro
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	117 heures (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Propane, 1,2,3-trichloro-, polymer with 1,1'-[methylenebis(oxy)]bis[2-chloroethane] and sodium sulfide (Na2(Sx)), reduced	68611-50-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Carbonate de calcium	471-34-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	9.6	
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.242	OCDE 117 méthode HPLC log Kow

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	450 l/kg	Episuite™

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les produits de combustion comprendront des acides halogénés (HCl/HF/HBr). L'équipement doit être en mesure de manipuler/recevoir des matériaux halogénés. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de ségrégation IMDG	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Numéro CAS	Classification	Réglementation
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Dioxyde de titane	13463-67-7	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:
La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:
Section 14 de l'UE - Données du tableau - L'information a été ajoutée.
Section 14 de l'UE - En-têtes de tableau - L'information a été ajoutée.
Section 9 : Densité - L'information a été modifiée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
Section 13: Phrase générale - Catégorie déchets GHS - L'information a été modifiée.
Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de classification - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été supprimée.
Section 14 Règlementations - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport en vrac - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l’OMI - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU - L'information a été supprimée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l’importateur officiel de ce produit dans l’Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l’enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur http://www.3m.com/be